



INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

EXPLOITATIONS D'EXTRACTION MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT

**À L'USAGE DU
CODE INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE**

JUIN 2021

MINING OPERATIONS SUMMARY AUDIT REPORT TEMPLATE
for the International Cyanide Management Code

INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE
1400 I Street, NW, Suite 550, Washington, DC 20005, USA
Tél. +1.202.495.4020 | Fax +1.202.835.0155 | Courriel info@cyanidecode.org | Site Internet
CYANIDECODE.ORG

MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Table des matières

Introduction	1
Consignes	1
Informations générales sur l'exploitation.....	2
Détails et description de l'emplacement de l'exploitation.....	3
Constatations de l'auditeur	3
Déclaration de conformité.....	3
Informations sur l'auditeur	4
Attestation de l'auditeur.....	5
Principe 1 PRODUCTION ET ACHATS.....	6
Norme de pratiques 1.1	6
Principe 2 TRANSPORT	6
Norme de pratiques 2.1	6
Principe 3 MANUTENTION ET STOCKAGE	7
Norme de pratique 3.1.....	7
Norme de pratiques 3.2	7
Principe 4 EXPLOITATIONS.....	7
Norme de pratique 4.1.....	7
Norme de pratiques 4.2	8
Norme de pratiques 4.3	8
Norme de pratiques 4.4	8
Norme de pratiques 4.5	9
Norme de pratiques 4.6	9
Norme de pratiques 4.7	9
Norme de pratiques 4.8	10
Norme de pratiques 4.9	10
Principe 5 DÉCLASSEMENT.....	10
Norme de pratiques 5.1	10
Norme de pratiques 5.2	11
Principe 6 SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS.....	11
Norme de pratiques 6.1	11



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 6.2	11
Norme de pratiques 6.3	12
Principe 7 INTERVENTION D'URGENCE.....	12
Norme de pratiques 7.1	12
Norme de pratiques 7.2	12
Norme de pratiques 7.3	13
Norme de pratiques 7.4	13
Norme de pratiques 7.5	13
Norme de pratiques 7.6	14
Principe 8 FORMATION	14
Norme de pratiques 8.1	14
Norme de pratiques 8.2	14
Norme de pratiques 8.3	15
Principe 9 DIALOGUE ET DIVULGATION.....	15
Norme de pratiques 9.1	15
Norme de pratiques 9.2	15



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Le Code international de gestion du cyanure (ci-après appelé « le Code », « Code » ou « le Code du cyanure »), ce document et d'autres documents ou sources d'informations référencés sur le site www.cyanidecode.org sont considérés comme fiables et ont été préparés de bonne foi d'après les informations dont disposaient les rédacteurs. Cependant, aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces documents ou de ces sources d'informations. Aucune garantie n'est offerte quant au pouvoir de l'application du Code, des documents supplémentaires disponibles ou des documents cités comme sources de références, de prévenir les dangers, accidents, incidents ou blessures des employés et/ou des membres du public sur un site minier spécifique où l'or ou l'argent sont extraits du minerai par un procédé industriel d'exploitation par cyanuration. La conformité au Code n'a pas pour but de remplacer, de violer ou de modifier et ne remplace pas, ne viole pas ou ne modifie pas de quelque manière que ce soit les exigences liées aux statuts, aux lois, aux réglementations, aux ordonnances ou autres au niveau national, local ou de l'État concernant les domaines inclus dans ce document. La conformité au Code est une initiative d'adhésion entièrement volontaire qui n'a pas pour but de créer, d'établir ou de reconnaître et ne crée pas, n'établit pas ou ne reconnaît pas d'obligations ou de droits légalement exécutoires de la part de ses signataires, de ses partisans ou de toute autre partie.



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Introduction

Ce document fournit le cadre des informations qu'un auditeur doit inclure dans le Rapport de synthèse de l'audit rédigé pour un audit de certification de la conformité au Code du cyanure mené pour une exploitation d'extraction et sert de modèle général pour présenter les informations requises.

L'Institut international de gestion du cyanure examine le Rapport de synthèse de l'audit en vue de garantir qu'il représente de manière exacte les résultats du Rapport détaillé des constatations d'audit et qu'il contient suffisamment d'informations pour permettre d'étayer chaque résultat. Une fois que l'IIGC a déterminé que toute la documentation requise pour l'audit de certification au Code du cyanure est complète, il publie le Rapport de synthèse de l'audit sur le site Web du Code du cyanure.

Consignes

- 1) Le fondement de la constatation et/ou de l'énoncé des insuffisances pour chaque Norme de pratique doit être résumée dans le Rapport de synthèse de l'audit. Étant donné que le Rapport de synthèse de l'audit fournit un résumé des informations incluses dans le Rapport détaillé des constatations d'audit, élaboré pour l'audit de certification au Code; il ne doit inclure que les informations présentées dans le Rapport détaillé des constatations d'audit.
- 2) Le nom de l'exploitation d'extraction, la signature de l'auditeur principal et la date de soumission du rapport final doivent être inclus au bas de chaque page du Rapport de synthèse de l'audit.
- 3) Une exploitation jugée substantiellement conforme doit joindre un Plan de mesures correctives au Rapport de synthèse de l'audit.
- 4) Le Rapport de synthèse de l'audit, le Rapport détaillé des constatations de l'audit et tout Plan de mesures correctives nécessaire ainsi que toutes les signatures requises doivent être soumis au format électronique à l'IIGC dans les 90 jours suivant l'achèvement de la partie inspection du site de l'audit. Une copie électronique d'une lettre du propriétaire ou du représentant autorisé de l'exploitation auditée accordant à l'IIGC l'autorisation de publier le Rapport de synthèse de l'audit et le Plan de mesures correctives (le cas échéant) sur le site Web du Code du cyanure doit également être remise, ainsi qu'une copie électronique et une copie papier d'un Formulaire de qualifications de l'auditeur dûment rempli. La signature du responsable de l'audit sur le Formulaire de qualifications de l'auditeur doit être certifiée sous la forme d'un acte notarié, ou sous une forme équivalente. Les documents électroniques doivent être soumis à l'Institut par courrier électronique à l'adresse suivante :

audits@cyanidecode.org



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

La copie papier du Formulaire de qualifications de l'auditeur notarié doit être envoyée à :

International Cyanide Management Institute
1400 I Street, NW, Suite 550
Washington, DC 20005, USA

- 5) Le Rapport de synthèse de l'audit doit inclure une description de l'exploitation, identifiant les installations soumises au contrôle de l'audit et toutes les nouvelles installations ou les installations ayant subi des changements substantiels depuis l'audit précédent (dans le cas d'un audit de renouvellement de la certification), et en indiquant les composants opérationnels clés tels que le type de mine (p. ex. une mine à ciel ouvert ou souterraine), les formes du cyanure utilisées (p. ex. en briquette ou liquide), l'emballage et la méthode de livraison et de stockage, les méthodes de traitement (p. ex. la lixiviation en tas, les usines de concentration, l'usine Merrill-Crowe), la nature et le but des retenues et des ouvrages de retenue de solutions, l'élimination du cyanure, les circuits et autres caractéristiques opérationnelles spécifiques au site qui puissent fournir au lecteur un contexte avant les constatations de l'audit. Les informations incluses dans la description de l'exploitation doivent être suffisantes pour décrire l'étendue et la complexité de l'exploitation faisant l'objet de l'audit.

Informations générales sur l'exploitation

Nom de la mine : _____

Nom du propriétaire de la mine : _____

Nom de l'exploitant de la mine : _____

Nom du gestionnaire responsable : _____

Adresse : _____

État / Province / Région : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Détails et description de l'emplacement de l'exploitation

Fournissez une description de l'exploitation d'extraction (voir l'article 5 des consignes énoncées ci-dessus).

Constatations de l'auditeur

Cette exploitation est

- en pleine conformité
- en conformité substantielle *(voir ci-dessous)
- non conforme

au Code international de gestion du cyanure.

* Le Plan de mesures correctives visant à mettre en pleine conformité une exploitation jugée en conformité substantielle doit être joint à ce Rapport de synthèse de l'audit. L'exploitation doit mettre l'exploitation en conformité dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle l'IIGC publie le Rapport de synthèse de l'audit de l'exploitation sur le site Web du Code du cyanure.

Déclaration de conformité

Le Rapport de synthèse d'un audit de renouvellement de la certification doit inclure une déclaration supplémentaire qui n'est pas requise dans le Rapport de synthèse de l'audit destiné à un premier audit de certification au Code. Pour une exploitation jugée en pleine conformité au Code, le rapport doit indiquer si l'exploitation a connu des problèmes de conformité ou des incidents importants ou d'autres problèmes de conformité depuis sa certification précédente et indiquer où dans le rapport de telles informations peuvent être trouvées. Pour une mine dont la conformité ou la non-conformité est substantielle, le rapport doit indiquer la ou les Normes de pratiques sur lesquelles la constatation est fondée.

L'une des deux déclarations suivantes doit être incluse directement à la suite du constat de conformité global pour une exploitation ayant été évaluée en pleine conformité lors d'un audit de renouvellement de la certification :

« Cette exploitation n'a rencontré aucun problème de conformité ni aucun incident important au cours du cycle d'audit triennal précédent. »

ou alors



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

« Cette exploitation a rencontré des problèmes de conformité ou des incidents importants liés au cyanure au cours du cycle d'audit triennal précédent, qui sont abordés dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques suivantes : »

La déclaration suivante doit être incluse directement après la constatation de conformité globale pour une exploitation dont la conformité a été jugée comme substantielle lors d'un audit de renouvellement de la certification :

« Cette exploitation a été jugée en conformité substantielle au Code du cyanure sur la base des conclusions de l'audit établies dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques suivantes : »

La déclaration suivante doit être incluse directement après la constatation de conformité globale pour une exploitation jugée en non-conformité lors d'un audit de renouvellement de la certification :

« Cette exploitation a été jugée non conforme au Code du cyanure sur la base des conclusions de l'audit établies dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques suivantes : »

Informations sur l'auditeur

Société d'audit : _____

Responsable d'audit : _____

Courriel du responsable d'audit : _____

Noms et signatures des autres auditeurs :

Auditeur 1 : _____
Nom (Imprimer/Type) Signature



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Auditeur 2 :

Nom (En caractères
d'imprimerie ou
dactylographié)

Signature

Auditeur 3 :

Nom (En caractères
d'imprimerie ou
dactylographié)

Signature

Dates de l'audit :

Attestation de l'auditeur

Je soussigné _____ atteste que je réponds aux critères relatifs aux connaissances, à l'expérience et aux conflits d'intérêts définis pour un Responsable d'audit habilité à auditer la conformité au Code du cyanure, tel que l'établit l'Institut international de gestion du cyanure et que tous les membres de l'équipe d'audit répondent bien aux critères applicables établis par l'Institut international de gestion du cyanure pour les auditeurs du Code.

J'atteste que ce Rapport de synthèse de l'audit décrit avec précision les conclusions de l'audit de certification. J'atteste en outre que l'audit de certification a été mené de manière professionnelle conformément au Protocole de conformité des exploitations d'extraction du Code international de gestion du cyanure et en utilisant des pratiques reconnues et acceptées pour les audits relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement.

Nom de l'installation

Signature du responsable d'audit

Date

constatations d'audit établies dans ce rapport sous la ou les Normes de pratiques
_____.»



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Principe 1 | PRODUCTION ET ACHATS

Encourager la production responsable de cyanure en achetant à des producteurs qui exercent leurs activités d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement.

Norme de pratiques 1.1

Acheter du cyanure auprès de producteurs certifiés employant des pratiques et des procédures appropriées afin de limiter l'exposition de leurs employés au cyanure et afin de prévenir les rejets de cyanure dans l'environnement.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 1.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 2 | TRANSPORT

Protéger les communautés et l'environnement pendant le transport du cyanure.

Norme de pratiques 2.1

Exiger que le cyanure soit géré en toute sécurité tout au long du processus de transport et de livraison, de l'installation de production au site d'exploitation, en utilisant des moyens de transport certifiés, obéissant à des limites claires de responsabilité en matière de sûreté, de sécurité, de prévention des rejets, de formation et d'intervention d'urgence.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 2.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Principe 3 | MANUTENTION ET STOCKAGE

Protéger les employés et l'environnement pendant la manutention et le stockage du cyanure.

Norme de pratique 3.1

Concevoir et construire des installations de déchargement, de stockage et de mélange dans le respect des pratiques d'ingénierie fiables et reconnues, des procédures de contrôle et d'assurance qualité, et des mesures de prévention et de confinement des déversements.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 3.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 3.2

Assurer l'exploitation des installations de déchargement, de stockage et de mélange à l'aide d'inspections, de maintenance préventive et de plans d'urgence afin de prévenir ou de confiner les rejets et de contrôler et de répondre à l'exposition dont pourraient être victimes les employés.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 3.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 4 | EXPLOITATIONS

Gérer les solutions de traitement contenant du cyanure et la production de déchets afin de protéger la santé des hommes et l'environnement.

Norme de pratique 4.1

Mettre en œuvre la gestion et l'exploitation de systèmes conçus pour protéger la santé des hommes et l'environnement y compris la planification d'urgence, ainsi que les procédures d'inspection et de maintenance préventive.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 4.1



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

- en conformité substantielle avec
- non conforme avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.2

Introduire des systèmes de gestion et d'exploitation afin de minimiser l'utilisation du cyanure, limitant de ce fait les concentrations de cyanure dans les résidus de l'extraction.

- en pleine conformité avec
- Cette exploitation est en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.2
- non conforme avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.3

Mettre en œuvre un programme de gestion d'eau complet afin de se protéger contre tout rejet involontaire.

- en pleine conformité avec
- Cette exploitation est en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.3
- non conforme avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.4

Mettre en œuvre des mesures pour protéger les oiseaux, d'autres espèces de la faune et le bétail des effets nocifs des solutions de traitement contenant du cyanure.

- en pleine conformité avec
- Cette exploitation est en conformité substantielle avec la norme de pratiques 4.4
- non conforme avec

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 4.5

Mettre en œuvre des mesures de protection des poissons et de la faune contre les déversements directs et indirects de solutions de traitement contenant du cyanure dans l'eau de surface.

- Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 4.5

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.6

Mettre en œuvre des mesures destinées à gérer le suintement des unités de cyanuration afin de protéger les usages bénéficiaires de l'eau souterraine.

- Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 4.6

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.7

Mettre en place des méthodes de prévention ou de confinement des déversements pour les réservoirs de traitement et les pipelines.

- Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 4.7

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 4.8

Mettre en œuvre des procédures de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité afin de confirmer que les unités de cyanuration sont construites selon les normes et les caractéristiques acceptées en matière d'ingénierie.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 4.8

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 4.9

Mettre en œuvre des programmes de surveillance afin d'évaluer les effets de l'utilisation du cyanure sur la faune, ainsi que la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 4.9

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 5 | DÉCLASSEMENT

Protéger les communautés et l'environnement du cyanure par l'intermédiaire de la conception et de la mise en œuvre de plans de déclassement pour les unités de cyanuration.

Norme de pratiques 5.1

Planifier et mettre en œuvre des procédures pour le déclassement efficace des unités de cyanuration afin de protéger la vie humaine, la faune et le bétail.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 5.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 5.2

Établir un mécanisme d'assurance capable de financer complètement les activités de déclassement liées au cyanure.

- Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 5.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 6 | SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

Protéger la santé et la sécurité des employés de l'exposition au cyanure.

Norme de pratiques 6.1

Identifier les scénarios d'exposition potentielle au cyanure et prendre les mesures nécessaires pour les éliminer, les atténuer et les contrôler.

- Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 6.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 6.2

Exploiter et surveiller les unités de cyanuration afin de protéger la santé et la sécurité des employés et d'évaluer à intervalles réguliers l'efficacité des mesures liées à la santé et à la sécurité.

- Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 6.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 6.3

Développer et mettre en œuvre des plans et des procédures d'intervention d'urgence afin de répondre à l'exposition des employés au cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 6.3

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 7 | INTERVENTION D'URGENCE

Protéger les communautés et l'environnement par le développement de stratégies et de capacités d'intervention d'urgence.

Norme de pratiques 7.1

Préparer des plans d'intervention d'urgence détaillés en cas de rejets de cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 7.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.2

Impliquer le personnel du site et les parties prenantes dans le processus de planification.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 7.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 7.3

Désigner le personnel approprié et dédier l'équipement et les ressources nécessaires à une intervention d'urgence.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 7.3

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.4

Élaborer des procédures pour l'avertissement et le signalement internes et externes en cas d'urgence.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 7.4

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 7.5

Incorporer dans les plans d'intervention et les mesures de remédiation des éléments de surveillance qui prennent en compte les dangers supplémentaires liés à l'utilisation de produits chimiques de traitement du cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 7.5

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 7.6

Évaluer à intervalles réguliers les procédures et les capacités d'intervention et les réviser selon les besoins.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 7.6

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 8 | FORMATION

Former les employés et le personnel d'intervention d'urgence à la gestion du cyanure d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement.

Norme de pratiques 8.1

Former les employés à comprendre les dangers associés à l'utilisation du cyanure.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 8.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 8.2

Former le personnel approprié pour exploiter les installations selon des systèmes et procédures qui protègent la santé humaine, la communauté et l'environnement.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 8.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :



MODÈLE POUR LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT DE L'EXPLOITATION D'EXTRACTION

Norme de pratiques 8.3

Former le personnel et les employés appropriés pour intervenir en cas d'expositions des employés et de rejets du cyanure dans l'environnement.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 8.3

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Principe 9 | DIALOGUE ET DIVULGATION

S'engager dans la consultation publique et la divulgation.

Norme de pratiques 9.1

Promouvoir le dialogue avec les parties prenantes concernant la gestion du cyanure et aborder de manière responsable les points de préoccupation.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 9.1

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

Norme de pratiques 9.2

Publier des informations environnementales et opérationnelles appropriées au sujet du cyanure à l'intention des parties prenantes.

Cette exploitation est en pleine conformité avec en conformité substantielle avec non conforme avec la norme de pratiques 9.2

Résumé des fondements de ces constatations ou insuffisances identifiées :

